

Notice complémentaire au rapport de présentation – Partie Justification et incidences

A. Justification de la politique touristique mise en œuvre sur le territoire communal

Saint Felix de l'héras est le premier village du Larzac méridional. Protégé au titre de l'agropastoralisme par l'UNESCO, il domine le Pas de l'Escalette.

Avec un patrimoine bâti très ancien caractérise le village : église du XIème siècle, gloriettes (petites constructions en pierre sèche protégeant le captage de sources), Lavagne datant de l'époque des templiers etc...

Deux chemins de grandes randonnées identifiés FFR classés parmi les plus beaux de l'Hérault, traverse la commune.

Tous ces éléments sont des atouts majeurs pour développer le tourisme vert qui est déjà présent. Avec à l'appui des ventes en circuit court (viande, charcuterie) provenant des trois éleveurs installés sur la commune.

B. Justification des changements de destination identifiés sur le plan de zonage

4 bâtiments sur l'ensemble du territoire communal ont été identifiés au sein du plan de zonage comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination.

L'objectif de la commune, comme au sein du village, est qu'il y ait un réinvestissement des bâtiments existants (une priorité communale avant d'étendre l'urbanisation avec de nouvelles constructions). Cela permet d'éviter des abandons ou va permettre une réappropriation de bâtis abandonnés depuis un certain temps.

Ces changements de destinations ne porteront pas atteintes aux exploitations agricoles avec lesquels les bâtiments se rattachent. Voir même, la diversification de l'usage pourrait permettre de renforcer la viabilité de certaines d'entre elles (diversification touristique par exemple).

C. Justification du choix de classer les hameaux en zone AU

Justification de l'absence de zone urbaine : l'ensemble du territoire communal n'est pas couvert par l'assainissement collectif. Aussi, même le centre du village ne dispose pas de tous les réseaux. Le rédacteur du PLU a alors fait le choix de classer les hameaux bâtis en zone AU.

D. Justification de la ressource en eau

La commune de Saint-Felix-de-l'Héras s'inscrit au sein du SIVOM du Larzac. Ce même SIVOM dispose d'un schéma directeur en alimentation en eau potable.

La compétence « Servie Public de l'Eau Potable » du SIVOM du Larzac concerne :

L'intégralité du territoire pour les communes de :

- √ Le Caylar,
- √ Le Cros,
- √ Les Rives,
- √ Sorbs,
- √ Saint-Félix-de-l'Héras,
- √ Saint-Michel,
- √ Saint-Pierre-de-la-Fage,
- √ La-Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries

Pour partie les communes de :

- Saint-Maurice-Navacelles : tout le territoire communal est desservi par le réseau syndical à l'exception du hameau de Madières.
- Pégairolles-de-l'Escalette : seuls 4 écarts situés sur le plateau, à savoir Camp Rouch, Puech Doussieu, Les Barasquettes, le Saut du Lièvre, sont desservis par le réseau syndical.
- Saint-Etienne-de-Gourgas : seuls 2 hameaux situés sur le plateau, à savoir la Roque et La Canourgue, sont desservis par le réseau syndical.

La ressource :

Le SIVOM est alimenté par différents forages. Le ressource du territoire est dans sa globalité mutualisé. Le SIVOM est composé de 4 UDI :

- L'UDI intercommunale
- L'UDI Saint Pierre
- L'UDI Les Sièges
- L'UDI de Navacelles

L'adéquation besoins/ressources :

2.3.3.2 Synthèse à l'échelle du SIVOM

Le tableau suivant synthétise les estimations des besoins de consommation et production sur l'ensemble du SIVOM aux différentes échéances :

SIVOM		2014	2014	2015*	2015	2020	2030	2040
Consommation journalière	m3/j	359	361		369	399	422	445
Consommation annuelle	m3/an	131 126	131 841		134 656	145 536	154 144	162 600
Pertes distribution	m3/h	7,2	7,3	7,5	7,5	7,5	4,5	2,4
Distribution moyenne	m3/j		535		555	578	529	503
Coefficient de pointe			1,8		1,8	1,8	1,8	1,8
Distribution jour de pointe	m3/j		964		1 065	1 100	992	947
Distribution annuelle	m3/an		195 391		202 476	210 879	192 906	183 723
Pertes production	m3/h	11,5	11,5	6,6	6,6	6,6	3,1	3,1
Production moyenne	m3/j	757	812	796	713	736	603	578
Production de pointe	m3/j		1 240		1 223	1 259	1 067	1 021
Volume annuel – production	m3/an	276 338	296 393	290 482	260 292	268 695	220 062	210 879
Volume annuel (arrondi retenu) – production	m3/an	276 000	296 000	290 480	260 000	269 000	220 000	211 000
TOTAL SIVOM – production	m3/j	756	812	796	713	736	603	578
TOTAL SIVOM – production jour de pointe	m3/j		1 240		1 223	1 259	1 067	1 021
TOTAL SIVOM – production	m3/an	276 338	296 393	290 482	260 292	268 695	220 062	210 879
TOTAL SIVOM (arrondi retenu) – production	m3/an	276 000	296 000	290 480	260 000	269 000	220 000	211 000
Rendement hydraulique primaire	%	48%	45%		52%	54%	70%	77%

(*) Estimation à partir des données de télésurveillance (octobre à décembre 2014 et janvier à juin 2015)

Les colonnes en orange reprennent les données réellement observées et mesurées (comprenant une estimation car données non annuelles cf remarque précédente) et les colonnes blanches résultent du calcul purement théoriques.

Dans ce scénario à l'horizon 2040, les besoins en production sur l'ensemble du SIVOM du Larzac seraient de **580 m³/j** et les besoins annuels de **211 000 m³/an**. Le jour de pointe, la production nécessaire devrait atteindre **1 025m³/j**.

Compte tenu de l'atteinte du rendement minimal de 75 % défini dans le SAGE de l'Hérault indispensable pour préserver les ressources en eau, il a été retenu les besoins du scénario 2 dans le reste de l'étude, soit à l'horizon 2040 :

- 580 m3/j en distribution moyenne,
- 980 m3/j en distribution de pointe,
- 211 000 m3/an en distribution totale

Les scénarios travaillés et le scénario retenus permettent d'atteindre ces chiffres.

Au sein du schéma directeur, il a intégré un apport de population d'environ 15 habitants supplémentaires (à Horizon 2040). Dans le cas où l'ensemble des nouvelles constructions (7 à 10 environs) et des réhabilitations espérées seraient réalisées, la population se porterait à 65 habitants permanents, soit 30 habitants supplémentaires par rapport à 2015. **La différence est marginale à l'échelle de l'UDI et ne remet pas en cause les calculs effectués au sein du schéma directeur.**

La qualité du réseau

Le rendement calculé lors du SDAEP en 2015 était de 44% et lors de l'actualisation des données en 2017, le rendement était de 48 %.

Complément au rapport de présentation – Elaboration du PLU de Saint-Felix-de-l'Héras

Pour l'estimation des besoins, il a été retenu un rendement net de 70% à l'horizon 2030, puis 77 % en 2040 afin de respecter le rendement minimum du SAGE Hérault et du PGRE, indispensable à la préservation des ressources en eau (bien supérieur au rendement calculé lors du SDAEP, de l'ordre de 46 % en 2014).

Le SIVOM s'engage à mettre en place un programme pluriannuel de remplacement des conduites fuyardes, afin d'atteindre le rendement objectif du SAGE de 75 %.

Un premier programme de travaux a été défini dans le SDAEP et des recherches de fuites sont en cours. Un diagnostic spécifique a notamment été réalisé sur la commune du Caylar.

Par ce programme le SIVOM s'engage à atteindre un rendement de 77% à l'horizon 2040, rendement pris en compte pour le calcul des besoins.

Renvoi au schéma directeur

Le schéma directeur est présent en partie annexes sanitaires. Il permet de prendre en considération dans le détail l'ensemble des éléments travaillés.

Une note de synthèse spécifique à la commune de Saint-Felix-de-l'Héras a été produit et est annexé à ce présent document, ainsi que joint dans les annexes sanitaires.